

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2015

La séance est ouverte à 19h30 le 09 avril 2015 en présence de Monsieur le Maire, avec :

Mmes et Mrs : BARRIERE L., DOUYER L., FOUCHER Y., LAGEAT J., LAMARGOT P., LETOUX F., MARQUET D., MOREAU S., PEYROT C., BARRAUD G., CHASSARD J., DUVIVIER A., GRAND Q., TANDEAU DE MARSAC M.,

Secrétaire de séance : MOREAU Sébastien.

Après lecture du PV de la dernière séance, celui-ci a été adopté à l'unanimité

1-Vote des budgets : commune et assainissement :

*Budget communal : Mr le Maire présente le budget communal au niveau des chapitres pour la section fonctionnement et au niveau des chapitres et des programmes de la section d'investissement.

Vote pour la section fonctionnement : POUR 13, CONTRE 00, ABSTENTION 01

Vote pour la section investissement : POUR 11, CONTRE 00, ABSTENTION 03

*Budget assainissement : Mr le Maire présente le budget assainissement au niveau des chapitres pour la section fonctionnement et au niveau des chapitres et des programmes pour la section investissement

Vote pour la section fonctionnement : POUR 14, CONTRE 00, ABSTENTION 00

Vote pour la section investissement ; POUR 14, CONTRE 00, ABSTENTION 00

2-affectation des résultats 2014

*résultat budget d'exploitation : Au 1068 : 71 816.49 €

Au 002 : 16 681.55 €

*résultat budget d'assainissement : Au 1068 : 0 €

Au 002 : -13 742.86 €

Vote pour le budget d'exploitation : POUR 14, CONTRE 00, ABSTENTION 00

Vote pour le budget d'assainissement : POUR 14, CONTRE 00, ABSTENTION 00

3-vote taux imposition pour 2015

Les taux d'imposition communaux en 2014 étaient les suivants :

TH : 17.19% TFB : 20.16% TFNB : 82.44%

Considérant que ces taux sont déjà relativement élevés par rapport à la moyenne départementale, Mr le Maire propose au conseil municipal de ne pas les modifier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte de maintenir les taux d'imposition de 2014.

4-Subvention du budget communal au budget assainissement (compte 65)

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer des écritures comptables :

- en fonctionnement : mandat du budget communal au compte 65 article 6558 subvention exceptionnelle d'un montant de 8 160 €. Titre au budget assainissement au compte 77 article 774 produits exceptionnels du même montant soit 8 160 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015.

5-Participation de la commune aux frais de séjour : colonie, voyages scolaires

Mr le Maire fait part au conseil Municipal du dossier concernant des demandes éventuelles de participation aux frais de séjour en colonie de vacances et de voyages scolaires pour les enfants domiciliés sur la commune :

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

D'accorder 8€ par jour et par enfant sous réserve que :

- l'enfant soit scolarisé à l'école de Royères, dans un collège ou un lycée
- la colonie soit agréée par le Département
- le séjour ne dépasse pas 21 jours par an
- les demandes soient examinées par la commission d'aide sociale du conseil municipale

6-Aide exceptionnelle pour une étudiante

Mr le Maire fait part au conseil Municipal d'un dossier concernant une demande d'aide pour une étudiante qui part faire un stage en Angleterre pour 6 semaines. Après avoir donné lecture de toutes les informations fournies,

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'accorder une somme exceptionnelle de 100 €.

7-Convention de groupement de commandes : panneaux de police

Mr le Maire donne lecture de la convention de groupement de commandes relatif à la fourniture de panneaux de police qui pourrait intervenir entre certaines communes du Canton (dont la commune de Royères) et la Communauté de Communes de Noblat.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Mr le Maire à signer la dite convention

8-Désignation d'un correspondant « citoyenneté »

Mr le Maire propose au conseil Municipal la désignation d'un membre du conseil qui sera correspondant « citoyenneté ». Mr LAMARGOT présente sa candidature.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne Mr PHILIPPE LAMARGOT comme correspondant « citoyenneté »

9-Demande d'affiliation au service CESU (chèque emploi service universel)

Mr le Maire propose de demander l'affiliation de la commune au service CESU pour la garderie, ceci afin de permettre de bénéficier d'avantages sociaux aux détenteurs de ces chèques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la demande d'affiliation et autorise Mr le Maire à entreprendre les démarches et à signer les pièces afférentes à ce dossier.

10-Demande de subvention au titre de la dotation spécifique « réserve parlementaire »

Mr le Maire propose au conseil Municipal de déposer deux demandes de subvention dans le cadre de la dotation spécifique parlementaire pour l'année 2015 pour les dossiers suivants :

- Cône pour la station de Brignac pour un montant HT de 20 825 €
- Eclairage public au centre Bourg pour un montant HT de 55 000 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Mr le Maire à déposer les dossiers auprès du ministère de l'Intérieur.

11-Convention de transition pour l'accompagnement de l'instruction des actes d'urbanisme

Mr le Maire donne lecture de la convention d'application du droit des sols concernant la transition pour l'accompagnement de l'instruction des actes d'urbanisme, qui pourrait intervenir entre certaines communes du Canton (dont la commune de Royères) et la Communauté de Communes de Noblat.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer ladite convention.

12-Questions diverses

-Marché maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bourg : Mr le Maire annonce, suite à la décision de la commission d'appel d'offres, le nom de l'équipe de MOE retenue à savoir :

*CTI 19/ONF 87

Une réunion de cadrage est prévue dans les prochaines semaines.

-Installation des jeux pour enfants : Q. GRAND demande quand est prévu l'installation des jeux pour enfants : Mr le Maire lui explique qu'il y a une réflexion d'ensemble et une vue globale sur le marché du centre bourg qui prend en compte cet aménagement

-Voisins Vigilants : Q. GRAND demande ou en est la réflexion sur le dossier Mairie et voisins vigilants : S. MOREAU lui explique que l'étude du dossier a pris du retard du fait de l'élaboration du budget et du changement d'horaires des nouveaux rythmes scolaires mais que le dossier sera étudié dans les semaines à venir

-Rappel de la date de la réunion pour l'aménagement du lieu-dit « La Rippe » : samedi 11 avril 2015 à 11h

-Inscription pour le relais pour la vie du conseil Municipal

Ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21H35